

Nous en aurons de nombreux exemples à fournir dans la suite de cette étude.

Les trois premières lettres que voici donneront d'ailleurs l'idée du *modus operandi*, de cet échange de rhubarbe et de séné ecclésiastiques :

I

St. Lin des Laurentides, 21 Mars 1893.

Le Rev. J. Georges Payette, Assistant Vice-Recteur, Montréal.

MON CHER AMI.—Je vous envoie le procès-verbal de la sixième assemblée des Gouverneurs, non pour que vous le copiez dans le cahier (car il n'a pas encore été approuvé), mais pour que vous le mettiez avec le cahier, afin que je sois certain de le trouver lors de la prochaine assemblée, et aussi un petit compte-rendu des deux premières assemblées du comité de construction. Faites de même pour la troisième assemblée, à laquelle vous avez assisté. Tenez des notes sur vos pas et démarches, sur vos rapports avec chacun des membres du comité, sur les progrès de l'affaire que vous avez en main, en marquant chaque date : tout cela nous aidera à faire notre rapport aux Gouverneurs, comme rapport il doit y avoir.

Voudriez-vous aller trouver M. Lafontaine et lui demander de copier le procès-verbal de la troisième séance des Administrateurs, le seul qu'il ait rédigé. Vous pourriez le copier sur le recto de la page seulement, et ne me l'apporter que vendredi soir. De plus, veuillez donc copier cet article du règlement modifié, à propos du vote au scrutin secret. C'est tout court. Apportez une copie des règlements que vous trouverez dans le bureau, et pour plus de sûreté, vous pourrez faire en cet endroit la collation.

J'ai reçu hier soir votre lettre et votre chèque de \$1600.00. Merci.

J. B. PROULX *ptre.*

II

Montréal, 21 Mars 1893.

Le Rév. J. B. Proulx, *ptre.* Curé, Chan, hon.

V. R. U. L. M.

St. Lin des Laurentides.

MONSIEUR LE VICE-RECTEUR.—Mr. le Supérieur de St. Sulpice vous invite à venir poser votre signature sur le document, donnant à l'Université le terrain de la rue St. Denis, et lui prêtant la somme de (P. 74,000.-00) soixante quatorze mille dollars. Tous ceux dont les noms paraissent au contrat, ont signé ; vous serez le dernier à apposer votre griffe, bien que vous n'ayez pas été le dernier à amener un aussi beau don.

Le travail préparatoire des plans progressivement, et, j'espère, sûrement.

Au revoir à demain, si possible, et croyez-moi avec une haute considération,

Votre tout dévoué,

J. G. PAYETTE *ptre.* A. V. R.

III.

St. Lin des Laurentides, 22 Mars 1894.

Le Rev. J. G. Payette, A. V. R. Montréal.

MON CHER AMI.—J'ai reçu, hier soir, votre avis d'aller signer le contrat de prêt et de don. Voici trois mois qu'il attend ma signature, quand bien même il attendrait encore trois jours, rien ne serait en péril. Je trouve la solitude si bonne ! Il y a détente dans tout le système, je voudrais ne plus sortir, je voudrais m'immobiliser. Ce n'est pas une fatigue générale, je travaille continuellement, et sans lassitude ; c'est un dégoût du déplacement, plus fort de jour en jour. Donc je n'irai à Montréal que vendredi. Si ma présence peut être utile à quelque chose, prévoyez cela.

Vous me dites que le plan progresse lentement. N'en soyez pas surpris. Tant mieux. Il y a tant d'intérêts à ménager, de goûts à satisfaire ! Quand même toute une semaine passerait à amener deux opinions sur un même terrain, le temps ne serait pas perdu, parce que les conséquences de converger vers un même but sont sans limites. Nous travaillons sur des idées, sol indécis, délicat, mouvant : on ne peut marcher, comme le chat, que *suspensio pede*, par conséquent lentement.

Je vous envoie les notes qui ont servi à faire le procès-verbal de la sixième assemblée des Gouverneurs ; c'est pourquoi mettez les avec le procès verbal, dans le cahier des gouverneurs.

Votre ami dévoué,

J. B. PROULX, *ptre.*

UNIVERSITAIRE.

Not' Clergé, Notre Gloire, Nos Institutions

LE CLERGÉ DES AUTRES

Un de nos amis nous communique la lettre suivante qui mérite une mention exceptionnelle.

Voici le document adressé au premier magistrat de Ste Cunégonde :

Ste Cunégonde, 22 Juillet 1895

Monsieur le Maire :

J'ai été gravement insulté par le monsieur qui a soin du parc devant l'église, et Dieu merci, je ne l'avais pas provoqué ; d'ailleurs voici les faits : Je m'en allais voir un malade, par distraction j'ai passé sur la pointe d'un carré et je me suis heurté contre une broche en fer ; c'est alors que le monsieur en question, et devant plusieurs personnes, m'a crié : On a des trottoirs, c'est pour passer dessus. Je n'ai rien dit ; à mon retour, je l'ai fait venir près de moi et lui ai demandé si c'était lui qui m'avait crié de la façon citée. Il m'a répondu : Oui, c'est moi et à votre âge, vous devriez savoir qu'on ne passe pas sur les carrés. J'ai repris : Je vous remercie, mais je me réserve le droit de vous dénoncer. Oh, a-t-il répondu je n'ai pas peur de votre petite capacité, elle est tout au plus bonne dans l'église. Cette